

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Une culture lausannoise foisonnante et accessible !
Initiant-e(-s) : Manon ZECCA

L'offre culturelle lausannoise est riche et c'est un atout indéniable. Toutefois, elle n'est pas accessible à toutes et tous. Pour cette raison et pour améliorer la situation, le présent postulat vise à ce que des événements accessibles soient programmés par les institutions subventionnées proportionnellement à leur budget.

L'offre culturelle lausannoise est riche et c'est un atout notable pour la population. Les subventions conséquentes reconduites d'année en année par la Municipalité permettent aux lieux culturels de proposer des tarifs attractifs, c'est le cas notamment pour le théâtre de Vidy qui a commencé pour la saison 2022-2023 à proposer les spectacles à prix libre.

Toutefois, pas tout le monde ne peut avoir accès à ces programmes. En effet, l'offre accessible universellement reste minime, par exemple pour les personnes en situation de handicap sensoriel (surdité, malvoyance) ou des personnes atteintes dans leur santé psychique ou porteuse d'un handicap mental. Pour concrétiser et mettre en application les principes d'inclusion contenus dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, que la Suisse a ratifiée en 2014, il est primordial que les collectivités publiques, les théâtres, les associations et les autres prestataires œuvrent ensemble pour l'accessibilité.

Mentionnons l'excellent travail de l'association « Représentations Relax » (<https://relax-culture.ch/>) qui propose un dispositif particulier : « une sortie Relax c'est un événement culturel inclusif. Inclusif ça veut dire adapté à tout le monde. Tout le monde ça veut dire par exemple: pour les personnes en situations de handicap, pour les parents avec leurs bébés, pour les personnes âgées, pour les personnes mal à l'aise dans les espaces publics fermés. » Il est également essentiel de proposer des mesures spécifiques aux personnes malvoyantes ou aveugles, par exemple l'audiodescription, et pour les personnes sourdes et malentendantes, le surtitrage et l'interprétation en langue des signes. C'est ce que propose l'association essentielle Écoute Voir (<https://ecoute-voir.org/>) qui « a pour mission de favoriser l'accès aux arts vivants pour les spectateurs en situation de handicap sensoriel. » Nous pouvons encore penser à l'association « L'art d'inclure », mais d'autres projets de ce type doivent également exister. A notre connaissance, la Ville de Lausanne ne soutient pas financièrement Relax culture ou Écoute Voir, par exemple. Ainsi, ces associations, ou d'autres dont les buts sont similaires, doivent chercher des fonds et proposer leur expertise et travail aux institutions. Des démarches longues qui pourraient être simplifiées. L'offre devrait être étoffée et ce, dans tous les domaines des arts vivants ou plastiques, du sport, etc.

Cependant, une récente étude mandatée par la CDAC (Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles) a démontré, au début de l'été 2022, que le secteur culturel est le troisième secteur le plus précaire en Suisse. Il n'est donc pas aisé de trouver des fonds pour l'accessibilité à l'interne. La mise en place des mesures d'accessibilité et leur financement ne devrait pas se faire au détriment d'autres

Conseil communal de Lausanne

prestations existantes. Cela implique donc que les subventions (incluant une part dédiée à l'accessibilité) soient augmentées pour combler la lacune existante ou alors, comme l'a fait la Ville de Genève, que les mesures d'accessibilité fournies par les prestataires soient financées, tout ou partiellement, par la Ville.

Le présent postulat a pour objet de proposer à ce que soit introduit un quota d'activités accessibles par lieux subventionnés par la Ville à hauteur de plus d'un million par an et proportionnellement aux moyens de chaque institution culturelle.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- Conditionner les subventions allouées aux lieux culturels et sportifs, aux manifestations, etc. à l'intégration d'événements accessibles aux personnes en situation de handicap sensoriel, psychique ou mental à partir de 1 mio de subventions
 - Intégrer les associations, expert-e-s du domaine et surtout les personnes concernées pour le développement des programmations
 - Apporter un soutien financier aux associations spécialisées dans la mise en place de l'inclusivité, et par exemple Relax culture et Ecoute Voir
 - Organiser des assises de l'accessibilité culturelle avec les institutions subventionnées, les associations, expert-e-s du domaine et surtout les personnes concernées
 - Organiser des assises de l'accessibilité sportive
-

Lausanne, le 29 novembre 2022

Manon ZECCA



Signataire(s) :

Agathe Raboud (EàG), Olivia Fahmy (Vert-e-s)



*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
en commission, pour examen de prise en considération1*